

## In Memoriam

La disparition soudaine et prématuree du Juge fédéral Bernard Corboz n'appauvrit pas seulement le Tribunal fédéral et la magistrature suisse en général d'un de ses plus brillants éléments. Elle sera ressentie bien au-delà par tous les juristes suisses et, en particulier, par ce qu'on peut appeler la communauté internationale de l'arbitrage.

Les dommages officiels n'ont pas manqué de rappeler les principales étapes de la remarquable carrière de Bernard Corboz : études à la Faculté de Droit de Genève et doctorat, brevet d'avocat, juge au Tribunal, puis à la Cour de Justice, avant d'occuper la lourde charge de Procureur général du canton de Genève. En 1990, il est élu membre ordinaire du Tribunal fédéral, dont il sera successivement Juge à la Cour de cassation pénale, puis membre et président de la 1<sup>ère</sup> Cour civile (aujourd'hui, la 1<sup>ère</sup> Cour de droit civil) et enfin vice-président du Tribunal fédéral et président de la Conférence des présidents.

Dans ces diverses fonctions, son énergie et sa grande capacité de travail faisaient merveille, en même temps que sa rigueur juridique, son ouverture d'esprit et sa culture. Sa compréhension de l'arbitrage, de sa complexité et de ses valeurs le distinguait de certains juges enfermés dans une routine nationale pour qui, à en croire au moins certains praticiens, il conviendrait de se défier de cette « justice des riches ».

Les dons et le style de Bernard Corboz se manifestaient non seulement dans les arrêts rédigés ou inspirés par lui, mais dans de nombreux articles de revues (par exemple dans la Semaine Judiciaire) ainsi que, « last but not least », dans des conférences, en Suisse ou à l'étranger, qui faisaient preuve d'un réel talent pédagogique.

L'Association Suisse de l'Arbitrage gardera longtemps le souvenir de ce magistrat exceptionnel.

PIERRE LALIVE